

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le **21 AVR. 2023**
ID : 089-218902658-20230411-202310-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2023-10
Séance du Mardi 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Afférent au conseil	: 15	Pouvoirs :	3
En exercice	: 14	Absents excusés :	3
Présents	: 10	Absents :	1
Date de convocation	: 04/04/2023	Date d'affichage :	04/04/2023

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL
Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON
Jérôme DUHANOT pouvoir à Marie-Christine GAULUET

Absents : Pierre-Alain BOURDILLON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : CONCERT DU 17 MAI 2023 – Tarification buvette et restauration

La commission de fêtes et cérémonies organise un concert le 17 mai 2023 sur la place de l'Eglise de 19h00 à 24h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter l'application des tarifs suivants :

Buvette :

Bière :	3,00 €
Verre de Kir ou Chardonnay :	2,50 €
Verre de Chablis :	3,00 €
Bouteille de Chablis :	18,00€
Bouteille de Rosé ou Chardonnay :	14,00€
Eau minérale :	1,00 €
Coca Oasis :	2,00 €
Café :	1,00 €

Restauration :

Barquette de frites + 2 saucisses :	5,50 €
Barquette de frites + 2 merguez :	5,50 €
Barquette de frites + 1 andouillette	6,00 €
Barquette de frites :	4,00 €
Tartelette aux fruits :	4,00 €
Crêpe au sucre :	1,50 €
Crêpes au nutella :	2,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après **21 AVR. 2023**
Dépôt en Préfecture **21 AVR. 2023**
Publication ou notification le **21 AVR. 2023**



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL